

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 15

**Séance du 03 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 11

**Sont présents:** Jean-Christophe ARLAUD, David BEAULATON, Béatrice BRUSSET BORNI, Bernard CHANIOL, Jérôme CHARBONNIER, Bruno KRASOUSKY, Emeline KRASOUSKY, Fabienne NOHERIE, Nathalie MIGHELI-PEYRONNET, Catherine PAINCON, Maria TAMAS

**Votants:** 13

**Représentés:** Gilles BRUZI par Bernard CHANIOL, Adeline VALLIER par Maria TAMAS

**Excuses:**

**Absents:** Philippe LEYVASTRE, Maï SABOT

**Secrétaire de séance:** Fabienne NOHERIE

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour : une décision modificative sur le budget principal permettant de solder les cautions à rendre aux locataires ayant rendus les clés de leur logement et une délibération pour proposer l'achat d'une nouvelle structure de jeux d'enfants.

Le Conseil Municipal après en avoir décidé, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces deux délibérations à l'ordre du jour.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 :**

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2024 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents ce jour, 3 octobre 2024.

## DM 1 - Budget principal - DE 24 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE</b>							
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				<b>Recettes de fonctionnement</b>			
03/10/2024	617-	Etudes et recherches	-5 840.00	/ /	-		0.00
03/10/2024	673-	Titres annulés (sur	5 840.00	/ /	-		0.00
03/10/2024	65736221-	Subv. BA/régie indus.com.	2 000.00	/ /	-		0.00
03/10/2024	615228-	Entretien, réparations	-2 000.00	/ /	-		0.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0.00</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>				<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Total Dépenses</b>			<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les réajustements des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTREAL, les jour, mois et an que dessus.

## Nouvelle structure pour aire de jeux du centre bourg - DE 25 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de rénovation de l'aire de jeux pour enfants du centre du village décidée pour l'année 2024 nécessite des ajustements.

Suite à l'avis négatif des Architectes des Bâtiments de France (ABF) quant à la structure initialement choisie, Monsieur le Maire propose au conseil de déplacer le jeu commandé (et en stock chez le fournisseur ACT EQUIPEMENT) sur l'Aire de Loisirs Claude ROGIER et de commander une autre structure adaptée aux plus jeunes enfants.

Après consultation de plusieurs entreprises, la société Pleinbois semble remplir tous les critères nécessaires à l'obtention de l'avis favorable des ABF (coloris entièrement personnalisables). Les ABF ont été consultés quant au nouveau projet présenté ce jour et ont validé oralement celui-ci.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet d'intérêt général, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de commander cette nouvelle structure personnalisée pour le centre bourg (devis AS 20240917 -01) pour un montant de 11.616,00 euros TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et autorise ce dernier à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette installation.

### Subvention exceptionnelle pour budget annexe Panneaux Photovoltaïques - DE 26 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du conseil du 13 avril 2018, une ligne de trésorerie de 4.000,00 euros avait été ouverte du budget principal au profit du budget annexe Panneaux Photovoltaïques (DE\_22\_2018). Cette délibération mentionnait l'obligation pour le budget annexe de rembourser le budget principal avant la fin d'année 2020. Cela n'est comptablement pas réalisable depuis 2020 (seuls 2.000,00 ont été reversés).

Ainsi, Monsieur le Maire, sur avis du Comptable Public, propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Panneaux Photovoltaïques sans contrepartie. Le déséquilibre comptable sera ainsi soldé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote la subvention exceptionnelle de 2.000,00 euros attribuée à son budget annexe 423-02 Panneaux photovoltaïques.

### DM 1 - Budget annexe Panneaux photovoltaïques - DE 27 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
61558	Entretien autres biens mobiliers	2000.00	
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement		2000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTREAL, les jour, mois et an que dessus.

### Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Ligne - DE 28 2024

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la délibération prise lors du Conseil Communautaire du 29 aout 2024, il a été décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Val de Ligne concernant (tout ce qui est noté en rouge) :

« 3 – actions sociales d'intérêt communautaire

### 3.1 – Petite Enfance – jeunesse extra-scolaire

La Communauté de Communes sera signataire des contrats dans ce domaine avec la CAF, la MSA ou tout autre organisme partenaire compétent.

Mise en place, gestion et animation d'un relais ~~d'assistantes maternelles~~ petite enfance intercommunal :

-accueil et information des familles

- participation à l'amélioration des structures d'accueil

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil de la petite enfance/crèche-halte garderie et de micro-crèches d'intérêt communautaire sur le territoire de la CDC, ~~(à l'exception des garderies périscolaires et les temps d'activités périscolaires qui restent de la compétence communale).~~

Mise en place de ~~un lieu~~ d'accueil pour les rencontres parents enfants.

Création, aménagement et gestion de structures d'accueil « enfance-jeunesse » centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans (à l'exception des garderies périscolaires et les temps d'activités périscolaires qui restent de la compétence communale).

~~Compétence périscolaire liée au mercredi dans le cadre du plan Mercredi.~~

Favoriser et encourager les jeunes du territoire en tant qu'animateur

Accompagnement et mise en réseau des acteurs du soutien à la parentalité. »

Le reste des statuts est inchangé.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal se prononce favorablement pour la modification des statuts en ce qui concerne la Petite Enfance – jeunesse extra-scolaire

### DM 2 - Budget annexe Assainissement - DE 29 2024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	320.00	
6542	Créances éteintes	-320.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les réajustements des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTREAL, les jour, mois et an que dessus.

#### Demande de subvention Pont de Chadeyron - DE 30 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est primordial pour la Commune d'entretenir ses ponts. Suite aux constatations de l'organisme CEREMA puis l'étude technique de l'organisme CAPLA, il est primordial d'envisager des travaux sur le Pont de Chadeyron.

Un devis a été demandé au Syndicat de Voirie auprès duquel la Commune est engagée à réaliser les travaux dans ce domaine.

Afin de pouvoir mener ce projet d'intérêt général, la Commune de Montréal souhaite réaliser des demandes de subvention auprès des instances compétentes.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Rejointement, traitement fissure et nettoyage du Pont de Chadeyron	57.451,00 €	CEREMA - 60 %	35.640,60 €
Etude technique	1950,00 €	DETR - 20 %	11.880,20 €
		Fonds propres - 20 %	11.880,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>59.401,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59.401,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès des instances mentionnées ci-dessus.

#### Demande de subvention Parcours historique - DE 31 2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un parcours historique est en cours d'élaboration afin de proposer un nouvel attrait touristique au village. En effet, le centre bourg du village est doté d'un fort patrimoine historique en plus de son château et sa Tour de Joyeuse, bâtiments inscrits.

Des devis ont été demandés afin de proposer un parcours s'intégrant parfaitement au village.

Afin de mener ce projet, la Commune de Montréal souhaite réaliser une demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Supports métalliques	1.055,00 €	Conseil Régional - 40 %	3.228,00 €
Supports visuels	1.885,00 €	Fonds propres - 60 %	4.842,00 €
Illustrations	1.240,00 €		
Recherches historiques	4.650,00 €		
Pages Web et QR Codes	480,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8.070,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8.070,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement, autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Régional.

## QUESTIONS DIVERSES :

La vidéoprotection du centre bourg fera partie des investissements de la Commune pour 2025.

Le règlement du cimetière va être étudié en Commission afin de préciser certains éléments dont les modalités de droit d'acquisition d'une concession.

La Communauté de Communes du Val de Ligne étudie le projet de création d'une Maison des Assistants Maternels dans le local communal du quartier Bellevue. Des réunions et études sont programmées.

Le plan communal de sauvegarde est validé par le conseil municipal. Les personnes ressources ont été contactées afin d'être joignable en cas d'événement grave sur la commune.

La transmission de la compétence assainissement au SEBA devrait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025. L'augmentation du prix de l'eau pour les habitations reliées à l'assainissement collectif sera lissée sur les 4,5 années à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 (augmentation afin d'englober le tarif de traitement des eaux usées). Les contrôles d'assainissement réalisés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 resteront valides pour les 10 ans réglementaires. Il est vivement conseillé aux administrés de procéder au contrôle de leur système d'assainissement non collectif avant la transmission de compétence afin de bénéficier des tarifs communaux.

Les prochains événements organisés par la Commune sont la Fête de l'automne le samedi 19 octobre 2024, la décoration du village pour les fêtes fin novembre et le repas des aînés le samedi 14 décembre 2024.